# Secteur cadre de vie-technique • Entreprises d'économistes de la construction

# CONTRATS DE TRAVAIL



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS 2015** fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

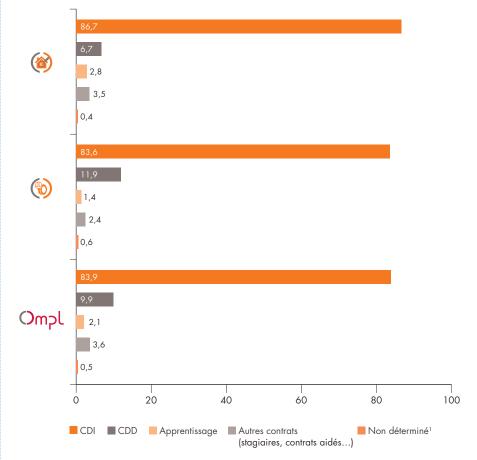


#### CDI LARGEMENT MAJORITAIRE

Le taux de CDI est très élevé (86,7 %) et supérieur à la moyenne du secteur.

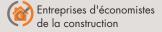
Hors CDD, les autres types de contrats (stagiaires, contrats aidés, ...) sont peu mobilisés.

### Répartition des salariés par type de contrat de travail (%)





Branche professionnelle





<sup>1</sup> Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.



#### STABILITÉ DU TAUX DE CDD

Le taux de CDD évolue peu sur la période.



#### CDD PLUS FRÉQUENT POUR LES HOMMES

Les hommes travaillent plus souvent dans le cadre d'un CDD que les femmes.

Le différentiel atteint 2,2 points.



#### DURÉES DU TEMPS DE TRAVAIL DIFFÉRENTES

Les salariés à temps complet sont plus fréquemment en CDI. En retour, les salariés à temps partiel sont plus souvent en CDD.

#### Évolution du taux de CDD (%)



Source: Insee, DADS 2008 - 2015.

#### Répartition des types de contrat de travail par genre (%)

	(4	<b>3</b> )	(a)	0)	Cmbr		
Contrats de travail	(2)	(ð)	(2)	(ð)	(2)	(ð)	
CDI	88,3	85,5	82,6	84,7	84,9	78,9	
CDD	5,4	7,6	13,2	10,8	9,2	13,0	
Apprentis	2,3	3,1	0,9	2,0	2,1	2,1	
Autres	3,2	3,0	2,7	2,0	3,2	5,3	
Non déterminés <sup>1</sup>	0,8	0,8	0,7	0,6	0,5	0,7	

# Répartition des types de contrat de travail par temps de travail (%)

		<b>9</b>		9)	<b>O</b> n	าวเ
Contrats de travail	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel
CDI	87,0	84,6	83,4	85,1	82,5	86,9
CDD	6,0	10,8	12,2	10,6	9,6	10,6
Autres	7,0	4,6	4,5	4,3	8,0	2,5

<sup>1</sup> Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.





#### CDD PLUS FRÉQUENT POUR LES JEUNES

Les salariés de moins de 35 ans travaillent trois fois plus souvent dans le cadre d'un CDD que ceux de la tranche d'âge intermédiaire.

#### Répartition des types de contrat de travail par classe d'âge (%)

Tranches d'âge	CDI	CDD	Apprentis	Autres	Non déterminés <sup>1</sup>
< 35 ans	77,4	10,0	6,7	4,9	1,1
35-49 ans	94,0	4,0	ND1	ND1	2,1
50 ans et plus	92,0	5,2	0,0	ND1	2,8
< 35 ans	70,4	21,5	0,5	4,1	3,6
35-49 ans	93,3	5,3	ND1	0,6	0,9
50 ans et plus	94,7	3,5	0,0	0,7	1,1
Ompl					
< 35 ans	68,4	17,7	5,6	7,9	0,5
35-49 ans	93,0	5,6	ND1	0,8	0,8
50 ans et plus	94,2	4,4	0,0	0,8	0,6



#### NUANCES SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Le recrutement en CDD est principalement mobilisé pour les ouvriers et les employés. Pour les cadres et les professions intermédiaires c'est le CDI qui est plutôt privilégié.

## Répartition des types de contrat de travail par catégorie sociale (%)

								רווכ	)
Catégories sociales	CDI	CDD	Autres	CDI	CDD	Autres	CDI	CDD	Autres
Cadres	95,1	3,1	1,8	86,2	11,8	2,0	84,3	12,6	3,1
Professions intermédiaires	90,6	4,9	4,4	83,3	13,1	3,6	85,0	8,9	6,0
Employés	80,6	8,7	10,8	82,4	9,8	7,8	83,5	9,0	7,5
Ouvriers	<i>7</i> 8,1	11,9	10,0	<i>7</i> 5,0	12,9	12,0	80,3	13,2	6,5
Ensemble	86,7	6,7	6,6	83,6	11,9	4,4	83,9	9,9	6,2



<sup>1</sup> Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.



#### DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

Les données disponibles montrent que la part de CDD au sein de la branche varie de manière notable d'une région à l'autre. Elle est maximale pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur (12,7 %) et minimale pour les Pays de la Loire (5,8 %).

#### Taux de CDD par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	6,1	10,4	9,8
Bourgogne-Franche-Comté	ND1	7,6	9,8
Bretagne	8,9	9,5	11,6
Centre-Val de Loire	ND1	5,1	8,2
Corse	ND1	4,0	11,4
DOM	ND1	13,6	11,1
Grand Est	9,4	8,5	8,8
Hauts-de-France	ND1	8,4	9,1
Île-de-France	6,4	17,7	10,0
Normandie	ND1	7,7	9,8
Nouvelle-Aquitaine	7,7	10,3	10,3
Occitanie	6,2	10,8	10,4
Pays de la Loire	5,8	9,5	10,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,7	9,9	9,6
Ensemble	6,7	11,9	9,9



<sup>1</sup> Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.